

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE549

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 2

Après la deuxième occurrence du mot :

« du »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« document mentionné au premier alinéa du présent II. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination juridique.